



## Commune de CHAMPAGNY

### **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **SÉANCE DU 03 AVRIL 2021 À 09H30**

Date de convocation : 25 mars 2021

PRÉSENTS : MM Daniel PETEUIL, Christian FLICK, Alain COLIN et MMES Cathy PETEUIL, Maryse SIRDEY.

ABSENTS : MM Olivier MALGRAS et Sylvain FILLON

A été nommée secrétaire de séance : Madame Cathy PETEUIL

---

**Début de séance : 09h30**

#### **1- Vote du Compte de gestion 2020 - Budget commune**

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE** le compte de gestion 2020, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

#### **2- Vote du Compte administratif 2020 - Budget commune**

Monsieur le Maire quitte la séance avant de procéder au vote du compte administratif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE** le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

<b><u>Investissement :</u></b>		<b><u>Fonctionnement</u></b>	
Dépenses		Dépenses	
Prévu :	62 138.39	Prévu :	92 348.95
Réalisé :	13 109.39	Réalisé :	49 929.03
Reste à réaliser :	30 155.19		
Recettes		Recettes	
Prévu :	62 138.39	Prévu :	92 348.95
Réalisé :	6 481.72	Réalisé :	106 103.67
Reste à réaliser :	21 905.00		

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 6 627.67
Fonctionnement :	56 174.64
Résultat global :	49 546.97

### 3- Affectation de résultats 2020 - Budget commune

Considérant qu'il a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :	- 7 828.31
- Un excédent reporté de :	64 002.95
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</b>	<b>56 174.64</b>
- Un déficit d'investissement de :	- 6 627.67
- Un déficit des restes à réaliser de :	- 8 250.19
<b>Soit un besoin de financement de :</b>	<b>14 877.86</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 **comme suit :**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION DU 31/12/2020 : EXCÉDENT	56 174.64
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) :	14 877.86
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) :	41 296.78
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) / DÉFICIT	- 6 627.67

### 4- Vote du taux des taxes locales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de procéder à l'augmentation des taxes locales pour l'année 2021 ;

**VOTE** les taux des taxes locales pour 2021 **comme suit :**

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	32.23 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	25.32 %

## 5- Vote du Budget primitif 2021 - Budget commune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**VOTE** les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 comme suit :

### Investissement

Dépenses : 49 983.14 €

Recettes : 49 983.14 €

### Fonctionnement

Dépenses : 81 795.02 €

Recettes : 81 795.02 €

### Pour rappel, total budget :

#### Investissement

Dépenses : 49 983.14 € (dont 30 155.19 de RAR)

Recettes : 49 983.14 € (dont 21 905.00 de RAR)

#### Fonctionnement

Dépenses : 81 795.02 € (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 81 795.02 € (dont 0.00 de RAR)

## 6- Achat parcelle C n° 181

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il devient nécessaire de repenser le chemin d'accès au cimetière communal devenu trop exigu et dangereux.

Un autre chemin pourrait être créé en achetant une parcelle à Madame Bernadette POUHIN : parcelle cadastrée C n°181 « sur l'église », pour une contenance de trois ares trente centiares (3 a 30 ca).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir cette parcelle.

La Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée C n°181 « sur l'église », pour une contenance de trois ares 30 centiares (3 a 30 ca).

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte authentique, devant notaire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

Fin de séance : 11h30

**Tableau des signatures**

<p><i>Daniel PETEUIL</i> Maire</p> 	<p>Olivier MALGRAS Adjoint</p> <p>Absent</p>
<p>Christian FLICK</p> 	<p>Alain COLIN</p> 
<p>Sylvain FILLON</p> <p>Absent</p>	<p>Cathy PETEUIL</p> 
<p>Maryse SIRDEY</p> 	